



LAFORCEDELAFAMILLE

PRIX DE LA JEUNESSE LAFORCEDELAFAMILLE 2025 (version littérature)

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Date limite de dépôt de la demande d'inscription :

15 MARS 2025

ART.1 : Objectif

Promouvoir au cœur de la jeunesse les principes divins du royaume du Christ sur la terre et annihiler les œuvres des Ténèbres.

ART.2 : Les destinataires

Le Prix International est ouvert à tous les chrétiens qui écrivent en français. Le Prix est ouvert à l'espace francophone : *Afrique, Caraïbes, l'Europe, l'Amérique et s'articule en DEUX (2) Sections.*

ART.3 : Sections prévues

Section A : Roman, Essai, ou Recueil inédit de Nouvelles ou de Témoignages en langue française de 100 pages A4 au moins ;

Thème : Libre (*à la seule différence qu'il doit respecter l'objectif du prix*) ;

Œuvres admises : (1)

Section B : Poésie inédite sans limite de vers en français ;

Thème : *Disciples du christ face aux dépravations des mœurs ;*

Œuvres admises : (1-2)

Ne sont admises dans cette catégorie que les compositions ayant comme thème ***DISCIPLES DU CHRIST FACE AUX DÉPRAVATIONS DES MOEURS***. Les titres doivent être différents du thème. Chaque participant peut présenter au maximum deux poèmes en langue française qui n'ont jamais remporté de prix ou qui n'ont pas été signalés dans d'autres concours.

ART.4 : Modalité d'envoi des œuvres

Pour les sections A & B, les œuvres doivent être envoyées, ensemble avec le *formulaire d'inscription*, sous format A4, en version WORD et PDF, à l'adresse e-mail professionnelle suivante : contact@laforcedelafamille.com .

ART.5 : Modalité et Participation

Chaque participant devra remplir le formulaire d'inscription et l'envoyer avec son œuvre comme indiqué dans l'Article 4. Le formulaire doit être signé par le postulant, suivi de la mention « *lu et approuvé* ». La non-livraison du formulaire d'inscription ou l'absence de signature entraînera son élimination. Chaque candidat est en droit de participer à plusieurs sections en même temps, tout en respectant le nombre maximum d'œuvres indiqué pour chaque section.

ART.6 : Le Jury

Le jury, dont la décision finale est incontestable et sans appel sera présidé par un *écrivain chrétien*, et est composé d'un *Adorateur* et *Pasteur*, d'un *Psychologue Chrétien* et d'une *Sociologue et Gestionnaire des Ressources Humaines chrétienne*.

ART.7 : Prix et récompenses

Une liste de trois finalistes désignés par le jury est prévue pour chaque section. Des diplômes leur seront décernés. Les Diplômes et les Prix doivent être retirés personnellement par l'auteur ou par son représentant, ou encore si cela devient important, ils seront envoyés *30 jours* après la proclamation définitive des résultats à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription. Nous signalons que Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix prévus si les œuvres en compétition n'ont pas une pertinence artistique particulière ou l'engagement chrétien escompté.

Une récompense d'un instrument de musique professionnel et quelques accessoires seront offerts au premier de la section B. Concernant la section A, il est prévu un processus éditorial normal : le livre primé lauréat sera édité et publié gratuitement en version numérique et papier par *Laforcedelafamilleeditions*, et un contrat à Compte d'Éditeur sera établi entre le *lauréat* et la *Maison d'Édition*.

En dehors du fait que *Laforcedelafamille* assurera à l'œil la promotion de l'œuvre lauréate, *un site web Auteur* sera également mis en place gracieusement à l'Auteur, selon ses préférences.

Les œuvres *finalistes* et *lauréates* de chaque section (A&B) seront respectivement connues le **15 Août** et le **15 Novembre 2025**. Aux dates indiquées, les listes seront toujours publiées sur le site *internet* principal du Prix : www.laforcedelafamille.com, sur la page Facebook : [Laforcedelafamille TV](#), sur la plate-forme Telegram : [La Force De La Famille Officiel](#), sur toutes les *plates-formes partenaires* et éventuellement à travers la presse.

ART.8: Date limite de dépôt

Toutes les œuvres doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le **15 MARS 2025** à minuit.

ART .9: Confidentialité

Conformément à la nouvelle loi *General Data Protection Regulation - Règlement UE 2016/679* et modifications successives sur la protection des données personnelles, nous vous informons que les adresses des participants au Prix seront utilisées uniquement pour les communications concernant *Le Prix de La Jeunesse Laforcedelafamille* ainsi que les activités de *Laforcedelafamille*.

ART.10: Normes d'acceptation du concours

La participation au concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement. La participation à la sélection implique l'acceptation de toutes les conditions fixées par le présent règlement et l'autorisation tacite de divulguer son nom (ou pseudonyme) et le prix obtenu dans les journaux, les magazines culturels, les médias sociaux et les sites Web.

ART.11: Partenariat & Sponsoring

Nos partenaires sont [GEPEPE](#) (*Groupe d'Entraide de Prières d'Évangélisation et de Partage des Écritures*), [EVE](#) (*Église Vie de l'Esprit*)...

NB : *Pour plus d'informations ou tout désir de Sponsoring ou de Partenariat, nous vous prions de bien vouloir contacter le Secrétariat du Prix à l'adresse contact@laforcedelafamille.com !*

Que la Paix du Christ soit avec tout le monde !

Le Conseil d'Administration
LAFORCEDELAFAMILLE